

Pays : France

Commission : Conseil de l'UE sur les Droits de la Femme

Problématique : Plan Européen 2030 : Comment favoriser une convergence européenne des droits des femmes et de l'égalité femme-homme ?

La France, République démocratique et membre fondateur de l'Union européenne, est aujourd'hui dirigée par le Président de la République Emmanuel Macron et le Premier ministre Sébastien Lecornu, nommé le 10 octobre 2025. L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe constitutionnel et une priorité politique de premier rang. Cette conviction s'incarne dans une longue tradition législative, de la loi Veil de 1975 portée par Simone Veil, alors ministre de la Santé, qui légalisa l'IVG au terme d'un combat parlementaire historique jusqu'à l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française en mars 2024. Dans ce contexte, le Plan Europe Égalité Horizon 2030 représente une opportunité majeure pour renforcer la convergence des droits au sein de l'Union européenne.

Malgré des avancées significatives, les inégalités persistent à l'échelle européenne et concernent directement la France. L'écart salarial moyen dans l'UE demeure supérieur à 15 %, atteignant 15,8 % en France selon Eurostat. La sous-représentation des femmes dans les postes élevés reste marquée : si Élisabeth Borne est devenue en 2022 la première femme Premier ministre depuis Édith Cresson en 1991, la France ne compte que 39 % de femmes à l'Assemblée nationale en 2024. Dans le secteur économique, Isabelle Kocher, ancienne PDG d'Engie jusqu'en 2020, demeure l'une des rares femmes à avoir dirigé une entreprise du CAC 40, illustrant la persistance du « plafond de verre ». Dans le domaine sportif, malgré des parcours exemplaires comme celui de Clarisse Agbegnenou, sextuple championne du monde de judo et championne olympique à Tokyo en 2021, ou de Marie-José Pérec, triple médaillée d'or olympique, les sportives françaises et européennes reçoivent en moyenne des rémunérations et une couverture médiatique nettement inférieures à celles de leurs homologues masculins. Enfin, des divergences importantes entre États membres subsistent sur des questions fondamentales telles que l'accès à l'IVG totalement interdit à Malte, très restreint encore en Pologne, ou la définition juridique du consentement, soulignant l'urgence d'une convergence européenne.

La France défend une convergence progressive mais ambitieuse des droits des femmes au sein de l'Union européenne, ancrée dans les valeurs fondatrices des traités européens. L'article 2 du Traité sur l'Union européenne affirme l'égalité comme valeur fondamentale, tandis que la Charte des droits fondamentaux de l'UE garantit l'égalité entre hommes et femmes à son article 23. La France soutient pleinement la Stratégie européenne pour l'égalité de genre 2020-2025 et considère que le Plan Horizon 2030 doit fixer des objectifs contraignants et mesurables. Notre pays rappelle le rôle pionnier de personnalités comme Najat Vallaud-Belkacem, première femme à occuper le poste de ministre de l'Éducation nationale (2014-2017), ou encore Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne depuis 2019 et reconduite en 2024, dont l'action incarne la capacité des femmes à exercer les fonctions les plus élevées de l'exécutif européen.

La France a déjà adopté plusieurs mesures structurantes. La loi Copé-Zimmermann de 2011 impose un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises, faisant de la France un modèle en Europe. L'Index de l'égalité professionnelle, créé en 2019 et renforcé en 2021, oblige les entreprises de plus de 50 salariées à mesurer et corriger leurs écarts de rémunération sous peine de sanctions financières. Ce dispositif constitue un modèle directement transposable à l'échelle européenne, en complément de la Directive européenne sur la transparence salariale adoptée en mai 2023, que la France soutient avec conviction et dont elle encouragera une transposition ambitieuse par tous les États membres avant la date butoir du 7 juin 2026. Par ailleurs, la France propose de conditionner une partie des financements européens du sport, notamment via

le programme Erasmus+Sport au respect de critères de parité en matière de gouvernance et de diffusion médiatique. Les Jeux Olympiques de Paris 2024, qui ont atteint une quasi-parité historique au sein de la délégation française (49,4 % de femmes selon le CNOSF), doivent servir de référence pour les grandes compétitions européennes. Enfin, la France soutient l'adoption d'un socle européen minimal garantissant l'accès à l'IVG dans tous les États membres, en cohérence avec la récente inscription de ce droit dans la Constitution française et avec les principes de la Charte des droits fondamentaux.

La France adopte une position résolument europhile sur l'ensemble de ces questions. Elle est convaincue que seule une action coordonnée et contraignante à l'échelle de l'Union européenne permettra de garantir une égalité réelle et durable pour toutes les citoyennes européennes. Des pionnières comme Simone Veil, qui déclara devant l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974 : « Aucune femme ne recourt de gaîté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. » Ces mots fondateurs ont tracé la voie d'un engagement irréversible de la France en faveur des droits des femmes. Le Plan Europe Égalité Horizon 2030 doit devenir un instrument structurant de convergence, conciliant unité et diversité, afin de garantir à toutes les Européennes une égalité effective dans la vie politique, professionnelle, sportive et personnelle.